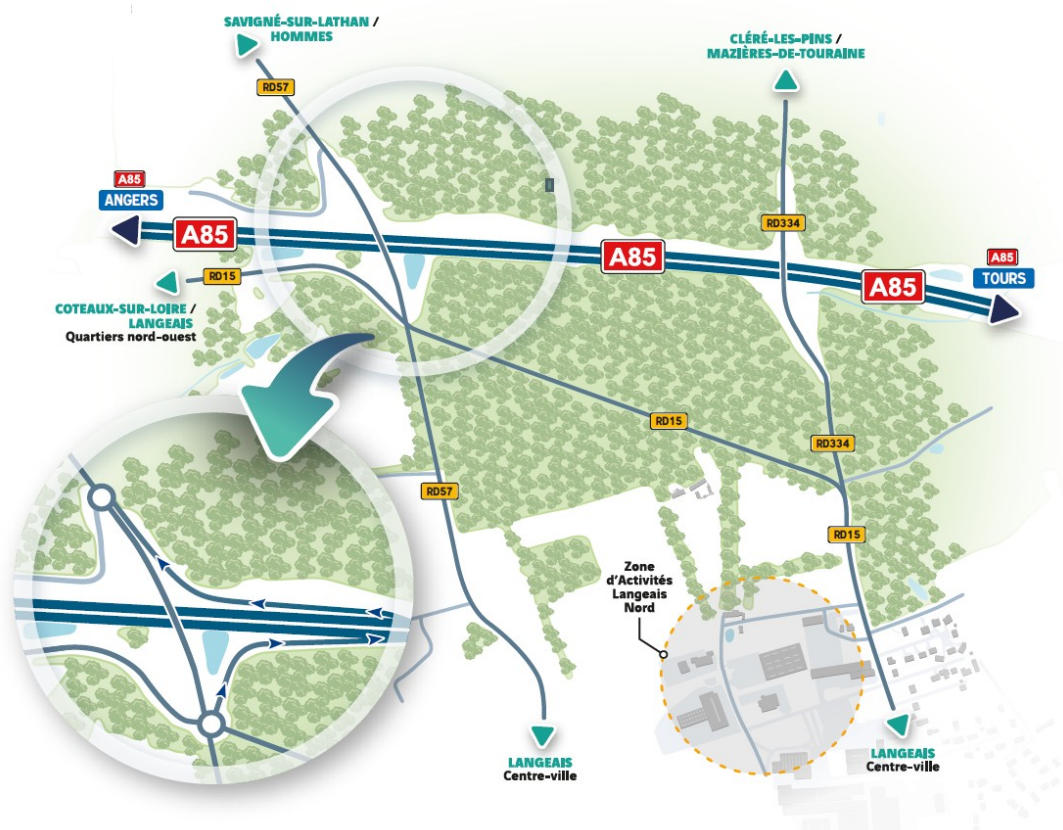


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 20 avril 2022

A85 – Projet du demi-diffuseur de Langeais Nord. Lancement de la concertation publique.

Du lundi 25 avril au mardi 31 mai 2022, une concertation publique réglementaire est engagée dans le cadre du projet de création du demi-diffuseur de Langeais nord sur l'autoroute A85, en lien avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, sous l'égide de la Préfète d'Indre-et-Loire.



L'État a désigné VINCI Autoroutes pour réaliser le futur demi-diffuseur de Langeais nord sur l'A85. Au regard des besoins locaux, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) a fait part de son souhait d'étudier le remplacement d'un diffuseur complet sur la commune de Restigné, prévu par l'État dans le cadre de la construction de l'A85, par deux demi-diffuseurs positionnés respectivement à Restigné et à Langeais nord.

Après avoir mené une concertation préalable avec les collectivités locales, la préfecture d'Indre-et-Loire a validé ce changement de projet unique au profit de deux demi-diffuseurs tournés vers la métropole tourangelle. Les futurs aménagements de Restigné et de Langeais nord constituent une opportunité pour **améliorer les mobilités dans le territoire de la Touraine**. Ils résultent du travail en commun des collectivités locales, concrétisé par un co-financement entre VINCI Autoroutes, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL), la ville de Langeais, ainsi que les communautés de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) et Chinon Vienne et Loire (CCCVL), signé le 17 juin 2021.

Le demi-diffuseur de Langeais nord sur l'A85 permettra de :

- contribuer au dynamisme économique et touristique du territoire,
- faciliter les mobilités domicile-travail avec la métropole Tourangelle,
- d'améliorer l'accès des services de secours et de santé sur le territoire.

Ce nouveau demi-diffuseur sera composé, pour les usagers de l'autoroute A85 en provenance et à destination de Tours, d'une bretelle d'entrée et d'une bretelle de sortie au niveau de la RD57.

Deux giratoires seront créés pour fluidifier la circulation du réseau local au niveau des deux bretelles. Comme la sortie de Langeais est (n°7), le demi-diffuseur de Langeais nord sera libre de péage.



La concertation publique du demi-diffuseur de Langeais nord de l'A85 se tiendra du 25 avril au 31 mai 2022. Elle est organisée par VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute), sous l'égide de la préfète d'Indre-et-Loire, au regard des articles L. 121-16 et L.121-16-1 du Code de l'environnement, et intervient à l'issue de l'étude de faisabilité qui a permis de définir les grands principes et les caractéristiques du projet.

La concertation publique a pour objectifs de :

- présenter au public le projet de création du demi-diffuseur de Langeais nord, ses bénéfices pour le territoire ainsi que son insertion dans ce bassin de vie.
- recueillir les avis, observations et suggestions sur le projet d'aménagement, son insertion et ses bénéfices.

3 questions sont soumises à l'avis du public durant la phase de concertation réglementaire entre le 25 avril et le 31 mai 2022 :

1
Au-delà du cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le projet, quelles suggestions proposez-vous pour améliorer l'insertion environnementale du demi-diffuseur ?

2
Pour faciliter vos trajets du quotidien, pendant la phase travaux, comment souhaiteriez-vous être informé de l'avancée du projet ?

3
De quels services souhaiteriez-vous disposer aux abords du demi-diffuseur (service de mobilité ou autre) ?

Toutes les personnes intéressées par le projet de création du futur demi-diffuseur de Langeais nord sur l'A85, c'est-à-dire les riverains, les élus, les usagers de l'autoroute, les acteurs économiques et associatifs... sont invitées à s'informer et à donner leur avis.

Le public dispose de plusieurs moyens pour s'exprimer :

- **par internet** : site dédié au projet (www.A85langeaisnord.fr), qui permet de retrouver les différents documents d'information et de déposer son avis en ligne, via la rubrique « Votre avis compte ! ».

- **sur les 9 lieux d'information**, pendant toute la durée de la concertation, via les registres, dans les lieux d'accueil du public suivants :

- **Mairie de Langeais**, 2 place du 14 Juillet - 37130 Langeais
les lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h
le jeudi : 9h-12h30
le samedi : 10h-12h
- **Mairie de Savigné-sur-Lathan**, place Jacques du Bellay - 37340 Savigné-sur-Lathan
les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h-12h
- **C.C. Touraine Ouest Val de Loire**, 2 Rue des Sablons, 37340 Cléré-les-Pins
du lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
le vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30
- **Mairie de Channay-sur-Lathan**, 1 rue du Maine - 37330 Channay-sur-Lathan
les lundi, mardi, mercredi et vendredi : 14h-17h
- **Mairie de Hommes**, 4 rue Langeais 37340 Hommes - 37340 Hommes
les lundi et mercredi : 9h-12h30
les mardi et jeudi : 14h-17h
le vendredi : 9h-12h30 / 14h-16h30
- **Mairie d'Avrillé-les-Ponceaux**, Le Bourg - 37340 Avrillé les Ponceaux
les lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h30
le 2ème samedi du mois : 9h-12h
- **Mairie de Courcelles-de-Touraine**, 2 rue de la Mairie - 37330 Courcelles-de-Touraine
les lundi et vendredi : 10h-12h / 14h-16h
les mardi, jeudi : 10h-12h
- **Mairie de Rillé**, 6 Grande-Rue - 37340 Rillé
du lundi au vendredi : 9h-12h
- **Aire de services des Jardins de Villandry**, Autoroute A85 - Commune de Druye
24h/24 et 7j/7 (via la lettre T uniquement)

- par e-mail :

du projet : A85langeaisnord@vinci-autoroutes.com

de la préfecture : pref-a85-echangeur-langeais@indre-et-loire.gouv.fr

De plus, les équipes de VINCI Autoroutes et du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire organiseront **3 moments d'accueil du public**, rencontres individuelles et personnalisées pour échanger et poser des questions :

- **Samedi 30 avril 2022** de 9h00 à 12h00 - Mairie de Langeais
- **Mercredi 11 mai 2022** de 9h00 à 12h00 - Mairie de Savigné-sur-Lathan
- **Lundi 16 mai 2022** de 13h30 à 17h00 - C.C Touraine Ouest Val de Loire (à Cléré-les-Pins)

Les avis recueillis à l'occasion de la concertation réglementaire permettront à VINCI Autoroutes de dresser un bilan des besoins du territoire vis-à-vis de ce projet, de compléter sa réflexion en lien avec les collectivités, pour la phase d'études détaillées qui interviendra à l'issue de la concertation.

Les questions et contributions formulées par le public, ainsi que les réponses apportées par VINCI Autoroutes, seront présentées dans le bilan de la concertation, arrêté par la Préfète d'Indre-et-Loire, prévu à l'été 2022. Celui-ci sera consultable et téléchargeable sur le site Internet du projet www.A85langeaisnord.fr

